



Démission et préavis d'un mois

Par Zanza

Bonjour à tous et je vous remercie par avance pour votre aide. Il existe pas mal de sujet sur les démissions mais comme chaque cas est différent, je suis obligé de créer un nouveau sujet pour vous exposer mon questionnement.

Je suis actuellement en contrat en CDI, je m'apprête à poser ma démission sous peu. Je dois réaliser 1 mois de préavis.

Les dates clefs à retenir :

- J'ai une semaine de congés du 28/03 au 01/04 (inclus)
- Ma compagne qui est rattachée à ma mutuelle d'entreprise se fait opérer des dents le 05/04
- Je commence le 11/04 mon nouveau job

La date minimum ou je veux quitter l'entreprise est donc le 05/04 pour être présent le jour de l'opération de ma compagne afin de bénéficier de la mutuelle et de son remboursement.

Voici la liste de mes questionnement.

Première option :

- Si je pose ma démission en stipulant que celle ci commence le 25/02, elle va finir 1 mois plusieurs tard au minimum le 24/03 au soir. Est ce que je peux imposer à l'entreprise de partir le 05/04 au soir, soit 1 semaine et deux jours de plus. Je pourrais effectuer ma semaine de vacances du 28/03 au 01/04 puis attendre l'opération de ma compagne avant de partir ?
- Est il possible de définir une date ultérieure au préavis si nous nous mettons d'accord avec mon employeur à l'aide d'un écrit signé ?
- Ma crainte est qu'une fois ma démission posée le 25/02, est il possible qu'il m'impose de faire mon préavis d'un mois minimum et de m'obliger à quitter l'entreprise le 24/03 au soir ? Je pourrais quand même partir en vacances mais je n'aurais alors plus la couverture de ma mutuelle pour l'opération et c'est ce que je cherche à garder.

Deuxième option :

- Je pose ma démission le 01/03, je dois donc quitter l'entreprise le 31/03 au soir.
- Je suis en vacances du 28/03 au 01/04, je dois donc décaler mon préavis de 4 jours comme je suis en vacances le 28, 29, 20 et 31 Mars
- Etant en vacances encore le 1 Avril, j'ajoute le 4, 5, 6 et 7 Avril à mon préavis pour avoir mon mois complet
- Mon préavis de démission se termine donc le 07/04 au soir. Est ce bien ça ?
- L'opération étant le 05/04, je serai encore couvert pour la mutuelle.
- En prenant cette option, est ce que mon employeur peut décider de supprimer mes congés ? J'ai vu qu'il devait respecter un délai d'un mois minimum avant la prise de congés pour faire ça.

Voici mes interrogations, je ne sais vraiment pas quoi faire. Voyez vous une meilleure option pour m'aider ?

Merci beaucoup pour votre temps

Cordialement

Zanza